

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2021 à 13H00**

**Date de la convocation :** 3 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 09 juin 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

**Membres absents excusés :** Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

**Membres ayant donné procuration :**

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Patrick SAUZEDDE à Jean-Eric GARRET  
Georges LOPEZ à Tony BERNARD  
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH  
AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2021**

**Rapporteur :** Stéphane RODIER, Vice-Président

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant entre autres l'avenant à la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

24

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG n°063-08-16 du 27 août 2018 signé par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG du Pays de Courpière, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu avec l'opérateur SOLIHA Loire-Puy de Dôme (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier, dont « Habiter mieux »).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans l'avenant n°1 à convention du PIG n°063-08-2016 signé le 27/08/2018, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses HT (prorata 2020)	Recettes			
		ANAH			Autofinancement
		Part fixe	Part variable	Habiter mieux	
Marché Suivi-animation	13 988,00 €	4 896,00 €	300,00 €	3 920,00 €	4 872,00 €
<b>Total</b>	<b>13 988,00 €</b>	<b>13 988,00 €</b>			

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 19

Membres représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

